

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
 PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.										
Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.		4 h. 40 ^m matin.		6 h. 15 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.		1 » 00 ^m soir.		2 » 42 ^m soir.	3 » 52 ^m soir.	4 » 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m soir.
10 h. 27 ^m »		5 » 45 ^m »		7 » 40 ^m »	9 » 22 ^m »	9 » 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 ^m »	3 » 1 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
 Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
 Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 29 Septembre.

Les électeurs du cinquième arrondissement de Paris ont fêté par un banquet l'anniversaire de la fondation de la première République, et, à cette occasion, M. Louis Blanc leur a adressé un long discours. Il leur a montré que les programmes radicaux de 1881 ne sont pas des programmes nouveaux, que l'extrême gauche actuelle ne demande rien qui n'ait été demandé et réalisé par nos grandes assemblées de la fin du dix-huitième siècle, et qu'elle continue dignement la tradition révolutionnaire. Ce coup d'œil rétrospectif est, assurément, des plus intéressants. Mais il y a deux façons de regarder en arrière. On peut se retourner vers le passé pour s'instruire et profiter des expériences faites. On peut se retourner vers le passé pour copier docilement les erreurs commises autrefois et retomber dans les mêmes fautes. La première de ces deux méthodes est celle des véritables hommes politiques. La seconde est celle de M. Louis Blanc.

C'est, comme on pouvait s'y attendre, la question de la révision constitutionnelle qui a surtout occupé l'honorable député du cinquième arrondissement. Il a parlé aussi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; il a dit quelques mots de la réforme judiciaire ; il a rappelé, non sans quelque complaisance, l'absurde proposition de Billaud-Varennes, qui voulait remplacer les tribunaux « par des arbitres au choix des parties. » Mais ce n'étaient là que des hors-d'œuvre. L'essentiel, aux yeux de M. Louis Blanc, c'est que la Constitution soit remaniée sans délai, et remaniée, non par les deux Chambres réunies en congrès, mais par une assemblée constituante. Bien entendu, cette assemblée devra supprimer le Sénat. Elle se souviendra que, en 1789, sa devancière a condamné, par 849 voix sur 938 votants, la création d'une seconde Chambre ; elle se souviendra que, en 1792, « quand la Convention se réunit, l'unité du pouvoir législatif paraissait tellement liée à l'existence de la République que l'idée du Sénat ne fut pas même discutée. »

M. Louis Blanc connaît à merveille l'histoire de la Révolution française et l'a racontée avec talent, sinon avec impartialité ; il est tout naturel que les souvenirs de 1791 et ceux de 1793 — ces derniers surtout — se présentent à son esprit ; mais comment se fait-il qu'il n'ait pas été frappé d'un fait bien évident : c'est que les constitutions fabriquées de toutes pièces, par des Assemblées convoquées tout exprès, n'ont pas eu précisément beaucoup de succès ni de durée ? Celle de 1791 a duré un an ; celle de 1793 n'a pas été appliquée un seul jour ; celle de 1795, avant de disparaître définitivement au bout de quatre ans, a été violée deux fois par des coups d'Etat parlementaires ou militaires. Ces sont là, vraiment, des précédents d'une nature bien encourageante ! Trois fois l'expérience a lamentablement avorté. Le simple bon sens en conclurait que, décidément, le procédé ne vaut rien, que les constitutions ne s'improvisent pas, et qu'il vaut mieux conserver celle qu'on a, fût-elle imparfaite, que de la briser et de tout rejeter dans le moule. M. Louis Blanc, lui, en conclut que le procédé est admirable, et que l'occasion est excellente pour l'appliquer de nouveau. Voilà à quoi lui a servi l'étude de l'histoire.

Sur la question de la seconde Chambre, il raisonne absolument de la même manière. Il nous rappelle que l'Assemblée de 1789 a repoussé à la presque unanimité, l'idée d'instituer un Sénat. Il nous rappelle que les constituants virent « une cause d'anarchie, de troubles incessants, de perpétuels conflits dans le système qui mettait face à face deux puissances rivales. » La belle autorité à invoquer ! Il suffit de relire, dans l'ouvrage de M. Louis Blanc ou dans tout autre, l'histoire de l'Assemblée législative, pour voir comment la Constituante a réussi, en adoptant le système d'une Chambre unique, à éviter « l'anarchie et les troubles incessants. » Quant à la Convention, elle n'a pas eu, il est vrai, au moment de sa réunion, l'idée d'instituer une seconde Chambre. Comment cette idée lui fût-elle venue alors, puisqu'elle n'a commencé que beaucoup plus tard à s'occuper de rédiger une constitution ? Mais lorsque, au moment de se séparer, elle a voulu fermer la période révolutionnaire et doter la France d'un régime définitif, qu'a-t-elle fait ? Eclairé par de cruelles épreuves, elle a divisé le pouvoir législatif entre deux Chambres. M. Louis Blanc a oublié de rappeler ce souvenir. Lui républicain, il a cité avec grand soin l'exemple de la Constituante, qui fut une assemblée monarchique, et passé sous silence l'exemple de la Convention, qui fut une assemblée républicaine. Simple omission, évidemment.

(Le Parlement).

Correspondances

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, le 28 septembre 1881.

Vous connaissez déjà les deux documents communiqués hier soir, vers dix heures, à la presse parisienne. Le premier, le compte rendu de l'entrevue des délégués de la réunion Louis Blanc avec le président du conseil, ne nous apprend pas grand chose, et je crois qu'il n'en est aucun point essentiel dont je ne vous aie parlé ici-même.

Le second, qui est un « manifeste » au pays, ne paraît pas appelé à produire l'impression, pour ne pas dire l'agitation, que ses auteurs en attendent.

Comment, en effet, ne pas remarquer que la réunion d'hier était aussi peu nombreuse que celle de vendredi dernier. On a pu croire alors qu'il y avait eu surprise, et que chacun des députés de l'extrême gauche, retenu chez lui par des intérêts personnels, s'était dit : « Bah ! mon absence n'enlèvera pas grande importance à la réunion ; tous mes collègues vont y être ; un membre de moins ce n'est pas une affaire. »

Mais hier, ce n'était plus la même chose, et si comme la première fois, les députés réunis chez M. Louis Blanc ne se sont trouvés que dix-sept, c'est que leurs collègues n'avaient pas voulu se joindre à eux. Il y a eu parti pris arrêté.

La semaine dernière on avait parlé de nombreuses adhésions, mais on a bien été forcé hier d'avouer qu'il n'y en avait que sept.

Autre remarque qui est très vivement commentée : M. Clémenceau qui s'était abstenu la première fois a persisté dans cette attitude, et pas plus que vendredi on ne l'a vu hier chez M. Louis Blanc. Qu'est-ce que cela signifie ? Quoi ! M. Clémenceau, dont le journal a formulé les plus violentes critiques contre les actes du ministère, se refuse

à prendre part à une délibération sur ces mêmes actes provoquée par une des illustrations nationales, appartenant au même groupe que lui et ayant les mêmes idées !

Est-ce que cela ne voudrait pas dire que M. Clémenceau a senti que la réunion de l'extrême gauche ne pouvait donner aucun résultat et ne serait pas prise au sérieux par le pays ? Est-ce que, dans cette conviction, il aurait voulu en évitant de s'y mêler éviter en même temps une diminution quelconque de son prestige ?

C'est là, du moins, l'explication que chacun donne aujourd'hui de son abstention qui n'est pas, on en convient, sans habileté. Par la présence de M. Pelletan à la réunion et par la part presque exclusive qu'il a prise à la rédaction des deux documents, la Justice a suffisamment participé à l'affaire ; et, néanmoins, M. Clémenceau ne s'est pas compromis.

Pour résumer l'impression générale, j'ajouterai que l'opinion publique ne veut pas regarder comme de nature à l'occuper sérieusement une manifestation qui n'a pas réuni la vingt-septième partie de la Chambre.

Les organisateurs de l'affaire ont, d'ailleurs, commis une maladresse insigne en ne convoquant que les membres de l'extrême gauche, comme si le patriotisme était l'apanage exclusif de ce groupe. S'ils avaient appelé tous leurs collègues à étudier avec eux la situation, peut-être une réunion sérieuse aurait-elle pu avoir lieu, et peut-être en fût-il sorti quelque chose de salutaire pour le pays.

RÉUNION DE L'EXTRÊME GAUCHE

Les membres de l'extrême gauche présents à Paris se sont réunis lundi 26 septembre, à deux heures, chez M. Louis Blanc.

Nous publions, tel qu'il nous est communiqué, le procès-verbal de la réunion :

Messieurs,

Conformément au mandat que nous avons reçu de vous, nous nous sommes rendus vendredi, au sortir de notre réunion, chez M. le Président du conseil.

A peine M. Louis Blanc eut-il réclamé, en votre nom, la convocation immédiate des Chambres, que M. le président du conseil nous demanda si c'était bien là l'unique objet de notre démarche.

Après sans être assuré, il nous a opposé une fin de non-recevoir constitutionnelle. D'après le ministre, les pouvoirs de l'ancienne Chambre durent encore. Le gouvernement a là-dessus une opinion formelle. Maintenant, ces pouvoirs expireront-ils au 14 ou au 28 octobre ? M. Ferry nous a assuré que le ministère avait aussi une opinion sur ce point, mais il a refusé de la faire connaître.

Quoi qu'il en soit, d'après le gouvernement, il est impossible de convoquer aujourd'hui les nouveaux élus ; et quand nous avons affirmé qu'il serait inouï de convoquer leurs prédécesseurs, M. Ferry ne l'a pas contesté. Ainsi le ministère, d'après sa doctrine, s'est mis hors d'état de convoquer aucune Chambre.

Nous avons objecté la souveraineté du suffrage universel. Que devient-elle si le député survit à l'élection qui l'annule ? M. Ferry nous a répondu que ce n'est pas le suffrage universel qui est souverain, mais le peuple, et qu'il l'est dans les limites de la Constitution.

Nous avons objecté les précédents : pour le Sénat le gouvernement a admis une doctrine contraire à celle qu'il applique à la Chambre. Le premier tiers des sénateurs a été renouvelé et ses successeurs ont siégé avant l'expiration des trois années complètes.

M. Ferry nous a répondu que, dans l'opinion du gouvernement, les années se comptaient diffé-

remment pour le Sénat et pour la Chambre : par budgets pour le premier, par périodes de 365 jours pour la seconde. Il en a donné cette raison que le Sénat est une assemblée permanente.

Nous avons demandé par quel motif on avait avancé la date des élections, si cette précipitation ne permettait même pas de convoquer plus tôt les nouveaux élus. M. Ferry nous a répondu qu'il s'était déjà expliqué à ce sujet dans une interpellation récente ; et comme nous observions que précisément dans ce débat il n'avait indiqué aucun motif, il s'est refusé à revenir sur une discussion d'après lui épuisée.

Les rapporteurs expliquent ensuite qu'il ont questionné M. Ferry sur les événements d'Afrique qui auraient excité dans le pays « l'émotion la plus vive, la plus profonde qu'on ait vue depuis plusieurs années. »

Ils ont rappelé « l'insurrection Algérienne, l'incapacité du général-Farre, le désordre de la mobilisation, l'affaire de la classe 1876, le manque de médecins militaires, l'absence de M. A. Grévy ».

M. Ferry nous a répondu que nous nous trompions. Il accorde que des informations erronées ont alarmé le pays, mais il nie que le pays alarmé désire la réunion du Parlement et la lumière de la tribune. Ces alarmes, d'après lui, tiennent à des nouvelles confuses, inexactes, surtout à celles de l'Agence Havas, auxquelles il ne se contente pas de refuser tout caractère officiel, en ce qui concerne l'Afrique et la Tunisie ; il les considère comme une des grandes causes du désarroi des esprits ou du tort fait au gouvernement.

D'ailleurs, d'après le ministre ; il ne se passe en réalité, durant ces vacances parlementaires, rien d'assez extraordinaire pour motiver la réunion des Chambres.

Quant à l'armée d'Algérie, on a eu à peine besoin de la renforcer. Enfin les choses vont si bien dans la Régence, que depuis deux jours on ne reçoit pas de dépêches parce qu'il n'y a pas d'événements militaires. En outre, M. Ferry a promis, à plusieurs reprises, pour la période qui commence, des opérations de guerre très heureuses.

La nature de ces explications a rappelé à l'un de nous la théorie émise par M. Ferry, lors de l'interpellation algérienne, quand il a justifié des dépêches officielles peu exactes, en disant que le devoir du gouvernement pouvait commander de ne pas semer l'alarme. M. Ferry a répondu qu'il avait loué M. A. Grévy des dépêches trop optimistes à la vérité desquelles le gouverneur de l'Algérie croyait assurément.

Mais, avons-nous dit, si vous pouviez produire à la tribune, sans craindre de la contradiction, des explications si rassurantes, vous devez être le plus impatient de convoquer les Chambres. M. Ferry a répondu que la convocation du Parlement avant l'heure inquiéterait le pays sans motifs.

Nous avons fait valoir d'autres raisons. C'est en l'absence des Chambres qu'on a opéré en Algérie, par simple décret, la réforme fondamentale du rattachement, et cela au moment où les élections algériennes se sont faites contre cette réforme.

M. Ferry n'a pas nié le fait, mais il a affirmé qu'il n'y avait pas de raison pour préférer la volonté du suffrage universel algérien aux travaux d'une grande commission ayant étudié la question à loisir, comprenant avec les députés anciens, les sénateurs.

Les commissaires déclarent qu'en se retirant ils ont réclamé la convocation des Chambres. M. Ferry leur a répondu qu'il ferait part de leur démarche au conseil des ministres et au président de la Chambre.

Après avoir entendu ce compte rendu signé de MM. Louis Blanc, Barodet, Ménard-Dorian, Camille Pelletan, Raspail, la réunion a délibéré et voté un long manifeste qui nous parvient en dernière heure et que nous ne pouvons repro-

dire *in extenso*.

Ce manifeste ne fait d'ailleurs que reproduire et commenter les arguments présentés à M. Jules Ferry dans l'entrevue dont il vient d'être rendu compte.

Il se termine par la conclusion suivante :

La situation est telle qu'il en peut sortir des complications de nature à mettre sérieusement en jeu la responsabilité de ceux qui gouvernent. Si, au lieu de partager cette responsabilité avec les mandataires du peuple en se hâtant de les consulter, le ministère l'assume tout entière en se passant de leur concours, sera-t-elle pour lui plus facile à porter ? Evidemment non. Notre devoir est de l'en avertir.

Signé : Louis Blanc, Barodet, Brelay, Cantagrel, Courméaux, Delattre, Desmons, de Lannessan, Leconte, H. Maret, Ménard-Dorian, C. Pelletan, Benjamin Raspail, Roques de Filhol, Saint-Martin, Tony Révillon, Villeneuve.

La réunion a reçu de province l'adhésion de MM. Remoiville, Brousse, Anatole de la Forge, Clovis Hugues, Laporte, Edouard Lockroy, Solis et Torigny.

Le Manifeste des dix-sept.

Nous possédons aujourd'hui le manifeste des dix-sept. Ces dix-sept, vous le savez, sont dix-sept membres de l'extrême gauche qui ont jugé bon de mettre le gouvernement en demeure de convoquer le Parlement.

Cette démonstration faite et le président du conseil ayant donné aux manifestants la réponse qu'il était facile de prévoir, M. Louis Blanc a satisfait le grand désir qu'il avait de parler au peuple français.

Il n'y a pas à donner le texte de ce manifeste, qui n'est, en réalité, qu'un long article de journal, assez modéré, assez terne même. Dans cet article, il est parlé d'abord des événements d'Algérie, puis de la date à laquelle les élections ont été faites, enfin de l'inconvénient qu'il y a à ce que le contrôle législatif fasse défaut à l'heure actuelle. « La situation, dit en terminant le manifeste des dix-sept, est telle qu'il en peut sortir des complications de nature à mettre sérieusement en jeu la responsabilité de ceux qui gouvernent. Si, au lieu de partager cette responsabilité avec les mandataires du peuple en se hâtant de les consulter, le ministère l'assume toute entière en se passant de leur concours, sera-t-elle pour lui plus facile à porter ? Evidemment non. Notre devoir est de l'en avertir. »

En somme, il faut se hâter de parler de ce manifeste aujourd'hui, car demain il ne serait plus temps de le faire. C'est un coup d'épée dans l'eau, qui ne laissera pas de trace.

Tout le monde, en effet, sait en France que le gouvernement ne demanderait pas mieux que de convoquer le Parlement tout de suite, s'il pouvait le faire. Il est absurde de penser que les ministres en exercice peuvent avoir un intérêt quelconque à agir sans l'appui et l'approbation de la représentation nationale. L'absence des Chambres est simplement pour eux une source d'embarras dont ils se rendent parfaitement compte.

Mais la Constitution, qu'il faut prendre telle qu'elle est et s'habituer à respecter même quand elle gêne, ne permet pas de convoquer la Chambre nouvelle avant le 15 octobre ou peut-être même le 29, selon l'interprétation qu'on lui donne.

M. Louis Blanc frémit d'horreur à l'idée de rappeler la Chambre ancienne.

Donc, pour le satisfaire, il faudrait convoquer le Sénat et dissoudre la Chambre dont les pouvoirs ne sont pas expirés.

C'est toujours une mesure d'une certaine gravité que la dissolution d'une Assemblée. Elle agite le pays ; elle a quelque chose en soi d'inquiétant. Il est d'ailleurs certain que le Sénat, en l'état des choses, ne voudrait pas se prêter à la dissolution.

Le gouvernement ferait donc une simple démonstration, comme les dix-sept, et une démonstration de nature à troubler la sécurité du pays.

Cette sécurité, quoi qu'en disent les pessimistes, bonapartistes et intransigeants, ne saurait être mise en question par les incidents de la campagne de Tunisie.

Cette campagne, nous ne l'avons jamais caché, sera sérieuse. Mais ce serait à désespérer vraiment de notre brave pays de France s'il était pris de je ne sais quelle peur inavouable parce que nous avons affaire à des Arabes fanatisés.

Les actes des ministres seront contrôlés, et, s'il y a eu des fautes de commises, elles seront blâmées. Mais il n'y a pas lieu, pour tous les gens de bon sens, de recourir à des mesures ayant un caractère exceptionnel, qui troubleraient le pays et étonneraient profondément l'Europe.

La politique pour laquelle se sont associés MM. Louis Blanc et Delattre est une mauvaise politique, qui laisse soupçonner chez ses auteurs je ne sais quel esprit de rancune qui cherche à se satisfaire par d'inutiles éclats.

Je ne veux pas accuser trop les intentions des dix-sept, et j'accorde qu'en servant mal la République ils ont l'idée bien arrêtée de la servir bien.

Mais que M. Louis Blanc nous permette de le lui dire : de même qu'il y a des enfants terribles, il y a des vieillards terribles !

N'est-ce pas le cas de l'agitateur éternellement mécontent, qui, de 1848 à 1881, n'a pas manqué une occasion de semer la division parmi nous ?

Et quelle mauvaise fortune pour un républicain tel que lui de n'arriver à faire se déranter que DIX-SEPT de ses coreligionnaires, tandis qu'il recueille les louanges unanimes des adversaires déclarés de la République ?

(XIX^e Siècle). HENRY FOUQUIER.

Informations

Le Conseil des ministres s'est réuni hier au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Barthélemy-Saint-Hilaire. Il était terminé à dix heures, et demie. Cinq ministres y assistaient en l'absence de MM. Jules Ferry, Cazot, Constans, Tirard.

La délibération portait essentiellement sur les dépêches reçues de Tunisie. Ces dépêches constatent que le jour d'une opération décisive est très proche et que tout est prêt pour une marche en avant. Cependant, la température est encore très-élevée et marque jusqu'à vingt degrés le matin, ce qui pourrait retarder de quelques jours le départ des troupes.

Des renseignements fournis au Conseil, il résulte que l'occupation de Tunis n'aura pas lieu actuellement, la position des troupes autour de cette ville écartant toute espèce de danger.

Tandis que les journaux font voyager M. Gambetta tantôt à Berlin, tantôt en Suisse, il est certain qu'il est en ce moment dans l'Yonne, chez M^{me} Arnaud de l'Ariège.

Nous apprenons que, sous peu, pourront être transportés dans Paris, moyennant 25 à 30 centimes, des colis postaux du poids de trois kilos.

On avait annoncé que le choléra avait fait son apparition à Siam, Shang-Hai, Hong-Kong, etc. Cette nouvelle est malheureusement confirmée. L'une des premières victimes de la maladie a été notre consul à Siam, M. Emile Blancheton.

Après avoir longtemps séjourné en Chine, où il fut successivement interprète, chancelier et vice-consul, M. Blancheton avait, il y a deux ans environ, obtenu le poste de consul à Siam. Il meurt à peine âgé d'une quarantaine d'années.

Revue des Journaux

On lit dans *l'Intransigeant* :

Où est Gambetta ?

On fait voyager un peu partout le dictateur en désarroi. La Belgique, la Hollande, la Suisse ont passé tour à tour pour avoir eu l'honneur de sa visite.

A présent, le *Télégraphe* annonce qu'il n'y a rien de vrai dans le séjour au château des Crêtes, et que le grand-maître de l'opportunisme se prépare à se rendre dans l'Yonne, chez M^{me} Arnaud (de l'Ariège).

Mais alors, où est-il ? que fait-il ?

M. Roustan ne nous renseignera-t-il pas ?

Simple remarque :

Quand M. Rochefort s'absente, il ne vient à l'idée de personne de demander où il est, ce qu'il devient. On n'en entendrait plus parler que nul n'y prendrait garde.

M. Gambetta quitte Paris, et voilà tout le clan intransigeant en l'air. Où est-il ? que fait-il ? s'exclame M. Rochefort.

Eh bien, mais qu'est-ce que cela peut bien vous faire, mon ami. P.

Extrait de la *République Française* :

L'intransigeant vient de révéler « le secret de l'affaire tunisienne ». Il s'agit tout simplement « d'un vol qualifié compliqué d'assassinat, dont les auteurs sont passibles de la cour d'assises ». Les auteurs sont MM. Roustan, Gambetta et Challemel-Lacour. L'instrument dont ils se servent depuis cinq ans pour gagner dans cette affaire cent millions en faisant périr cinquante mille de nos soldats, c'est la *République Française*. Le témoin qui les accuse c'est un personnage anonyme « qui a longtemps appartenu au corps diplomatique ». Le garant de la véracité de ce témoin, enfin, c'est M. Rochefort lui-même, l'homme qui n'a jamais menti.

Nous n'avons pas à prendre la défense de MM. Gambetta, Challemel-Lacour et Roustan contre le drôle qui les diffame et que nous reconnaissons bien sous son masque, ni contre l'écrivain qui publie ces diffamations et qui depuis longtemps n'a plus la responsabilité de ses actes, ni de ses paroles. Mais en ce qui nous concerne, nous défions *l'Intransigeant* d'apporter la moindre preuve en faveur de ses ineptes calomnies, qui ne nous inspirent que mépris et dégoût.

Une réculade

Les intransigeants font la guerre comme les Arabes. Ils poussent des cris terribles, brandissent leur *m'kla* d'un air foribond, se livrent à une fantasia étourdissante, puis se lancent au galop sur l'ennemi. On croirait qu'ils vont tout broyer.

Il n'en est rien. A peine ont-ils lâché quelques corps de fusil inoffensifs, qu'ils détalent au galop. Quelques balles bien dirigées ont suffi pour disperser ces farouches cavaliers.

Hier, M. Rochefort, l'austère et désintéressé porte-drapeau de la démocratie, était parti en guerre dans son journal. Du coup, il semblait que l'opportunisme était écrasé.

On lui a répondu par des noms et par des chiffres. Et voilà qu'aujourd'hui, il recule, essayant de masquer sa retraite sous deux ou trois sophismes et autant de citations.

Mais nous le poursuivrons avec la même méthode et ne le lâcherons pas que nous ne l'ayons convaincu de mensonge déloyal. (Paris)

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Par décision du 7 septembre courant, M. le ministre de l'intérieur a décerné une médaille d'honneur de 2^e classe au sieur Milhaud (Auguste), batelier à Saint-Géry, pour avoir sauvé, le 22 mai dernier, un enfant en danger de se noyer dans la rivière du Lot.

Le nommé Combarieu, originaire de l'Hospitalet, avait frappé un officier ministériel de notre ville, dans l'exercice de ses fonctions. Traduit pour ce fait devant le tribunal correctionnel de Cahors, il avait été condamné à 3 mois de prison et 5 ans de surveillance. L'inculpé a fait appel de ce jugement devant la Cour d'Agen, qui vient de le condamner à 3 ans de prison et 5 années de surveillance.

Le ministre de la guerre publie l'avis suivant, relatif aux permutations entre les jeunes soldats de la classe de 1880 affectés aux armées de terre et de mer :

« Les demandes de permutation formées par les jeunes soldats de la classe 1880, affectés d'office à l'armée de mer, et celles des jeunes soldats de la même classe désignés pour l'armée de terre, étant en nombre inégal, il sera, en conformité de l'article 5 du décret du 18 juin 1873, portant règlement d'administration publique, pour l'exécution de l'article 37 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, procédé publiquement et par la voie du tirage au sort, à la désignation des jeunes gens qui seront admis au bénéfice de la permutation.

tation.

Le tirage au sort aura lieu, en séance publique, le jeudi 13 octobre 1881, dans une des salles du ministère de la Guerre. »

Le ministre de la guerre vient de décider que les troupes du corps d'occupation en Tunisie recevront, à partir du jour où cette décision leur sera notifiée, l'allocation journalière suivante, en remplacement des indemnités de résidence en Tunisie fixées précédemment. Ces allocations seront exclusives de toute distribution de vivres à titre gratuit.

Les officiers supérieurs et assimilés qui sont à Tunis touchent onze francs cinquante centimes. Ceux qui sont à la Goulette touchent cinq francs cinq centimes, sur tout autre points ils toucheront trois francs.

Les officiers subalternes et assimilés toucheront huit francs à Tunis, cinq francs cinquante centimes sur tout autre point.

Les sous-officiers des diverses armes, y compris les adjudants et élèves d'administration auront droit aussi à une indemnité journalière fixée à soixante-quinze centimes ; les caporaux, brigadiers et soldats de toutes armes, vingt centimes.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser aux préfets une circulaire relative aux classes gratuites annexées à des écoles payantes.

Les cartes d'abonnement pour les voyageurs de commerce vont être adoptées par toutes les Compagnies de chemins de fer en France.

Les Compagnies sont d'accord sur le principe. Elles sont arrêtées par quelques difficultés de détail, comme de fixer la qualité du voyageur de commerce et la part qui reviendra à chaque ligne.

Les cartes d'abonnement seront délivrées pour toutes les distances jusqu'à 1,200 kilomètres. Les voyageurs qui en seront porteurs jouiront du transport gratuit de 50 kilogrammes de bagages au lieu de 30.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Le parquet de Paris a été informé par celui de Montauban qu'une femme G... avait quitté cette ville à la suite d'une banqueroute frauduleuse, et avait expédié par la petite vitesse, à destination de Paris, vingt-quatre colis contenant des marchandises escroquées à différents fournisseurs.

« Tous les colis ont été saisis à la gare d'Ivry, par les soins de M. Blanquart des Salines, juge d'instruction, et vont être réexpédiés à Montauban.

« La femme G... a été arrêtée et écrouée au Dépôt en attendant son envoi à Montauban. »

On lit dans le *Journal de Bergerac* :

Un vol considérable et audacieux vient d'être commis dans notre ville ; voici dans quelles circonstances :

M. François Gallina, propriétaire et négociant, demeurant aux Marquets, faubourg de la Madeleine, avait quitté son domicile le 16 courant pour aller passer quelques jours dans la commune de Prignonieux. En rentrant à son domicile, dans la journée du 19, il s'aperçut que la porte extérieure avait été forcée : des traces de désordre le frappèrent aussi dans l'intérieur de la maison ; il courut immédiatement dans l'appartement où se trouvait son coffre-fort et il constata qu'il avait été brisé. — On lui avait enlevé plusieurs grosses pièces d'argenterie de table, un billet de banque de cent francs et des obligations au porteur de la compagnie d'Orléans, représentant une valeur d'environ huit mille francs. Une enquête a été immédiatement ouverte par M. le commissaire de police, mais jusqu'à ce moment elle n'a produit aucun résultat.

Nous apprenons par les journaux de Bordeaux qu'un épouvantable malheur vient de jeter la consternation dans la commune de Caudéran, et la désolation dans plusieurs familles.

M. William Lacaze, artificier, occupait des ouvriers au nombre de quatorze. Vendredi vers deux heures, une formidable détonation se fit entendre bientôt suivie des cris déchirants ;

presque au même instant, ouvriers et ouvrières s'enfuyaient par toutes les issues, et l'atelier était en quelques minutes envahi par les flammes.

M. Lacaze, se frayant un passage au milieu des flammes, entraînait hors de l'atelier embrasé une de ses ouvrières, la nommée Eugénie Pougéau ; la figure et les mains de cette jeune fille étaient brûlées ; elle était presque nue, car la poudre avait carbonisé ses vêtements. C'est en surmontant ses souffrances avec un courage héroïque que cette jeune fille a pu se rendre chez elle, rue de la Remonte, à cent mètres environ du théâtre de l'accident. Mais maintenant elle se trouve dans un état désespéré.

Pendant que cette scène se passait rue de la Remonte, des courageux citoyens fouillaient les décombres et relevaient deux corps à moitié carbonisés qui ont été reconnus pour ceux de deux officiers artificiers : Bergereau, demeurant rue de la Remonte et Albert, domicilié rue d'Arès.

Ces deux malheureux respiraient encore ; ils furent en toute hâte transportés dans la pharmacie Souque, à l'angle du boulevard de Caudebran et du chemin d'Arès ; mais à peine y étaient-ils arrivés qu'ils rendirent le dernier soupir.

Il y a neuf victimes, sur lesquels on compte deux morts, plus la jeune fille qu'on ne peut malheureusement espérer sauver.

La détonation produite a été d'une telle violence que quelques pieux du mur de l'atelier, construit en demi-parpaing, ont été projetés contre un mur à plus de dix mètres de distance et y ont fait plusieurs brèches.

Un épouvantable cyclone s'est abattu sur la ville d'Alais (Gard), avant-hier soir. Un de nos correspondants nous envoie les détails suivants : Vers six heures, le vent sud-ouest, d'abord violent, devint tellement effrayant, que chacun s'enferma chez soi. En moins d'une demi-heure les toitures de plus de 100 maisons furent enlevées. Les arbres séculaires de nos promenades furent presque tous renversés et déracinés dans un fracas épouvantable. Deux ponts furent emportés. Des croix, une partie du clocher de l'église ainsi qu'une quantité de girouettes, des tuiles et autres débris furent relevés à plus de mille mètres de la ville.

Après une heure de cette tourmente, la pluie s'est mise à tomber abondamment.

Le Gard, grossi par ses affluents, s'est mis à charrier des débris de toutes sortes.

Cependant on a pu sortir des maisons et établir un peu les détails du sinistre.

La gare des marchandises s'était écroulée, ensevelissant cinq personnes, qui, toutes ont été blessées grièvement.

Plusieurs habitants ont été plus ou moins grièvement blessés par la chute des matériaux de toutes sortes. On ne cite pas de mort, mais une vingtaine de blessés.

L'émoi de la ville est indescriptible. De mémoire d'Alaisiens, on n'a vu pareil ouragan. Le train de Quissac qui allait partir, a été emporté, par la force du vent, à plus de 100 mètres de la gare ; le mécanicien et le chauffeur ont été blessés.

Enfin, c'est pour notre malheureuse petite ville un désastre qui coûtera cher à réparer.

LES TIMBRES DE FACTURES

Les timbres de factures sont une gêne pour le commerce; c'est une bonne nouvelle à donner que de faire espérer aux commerçants qu'ils seront débarrassés de cet impôt.

On sait que le timbre d'acquit que l'on doit appliquer sur toute facture d'une valeur supérieure à 10 francs est un des nombreux impôts ou augmentations d'impôts qui furent établis au lendemain de la guerre de 1870-1871, par suite des nécessités créées par le paiement de l'indemnité de cinq milliards. Cet impôt, mis en recouvrement depuis 1872, avait déjà produit, à la fin de l'année dernière, une somme de 132,060,000 fr.

Il est à remarquer que la somme produite par la vente des timbres pour facture a constamment suivi une marche progressive. Ainsi, le produit de cette vente, qui était de 13,240,000 francs en 1872, s'est élevé, depuis, successivement: en 1873, à 13,450,000

francs; en 1875, à 14,390,000 francs; en 1878, à 15,250,000 francs; et enfin, en 1880, il atteint la somme de 16,600,000 francs.

Aujourd'hui, il est question de demander la suppression de cet impôt.

On estime, en effet, qu'il est inégalement réparti, puisqu'une facture de 10 fr. est frappée d'un droit de 10 c., exactement comme une facture de 100,000 fr., ensuite parce qu'il paraît établi, qu'en fait, une portion du pays ne le paie pas.

Dans certaines régions du Midi, en effet, principalement dans les campagnes, on s'abstient généralement d'appliquer le timbre sur les factures acquittées. Il semble donc que la majeure partie de l'impôt est supportée par les départements du nord de la France. On en trouve la preuve dans ce fait que l'année dernière, par exemple, le seul département de la Seine, a payé pour cet impôt 6,500,000 fr. c'est-à-dire plus du tiers de la somme totale de 16,600,000 francs produite par la France entière.

LA RARETÉ DES FOURRAGES.

Le cultivateur intelligent et soucieux de ses intérêts doit dès aujourd'hui chercher à parer à la rareté des fourrages, laquelle se fera notamment sentir à la fin de l'hiver. L'ensemencement de plantes pouvant lui procurer une alimentation hâtive et fraîche au printemps prochain est de première nécessité.

Il doit dès maintenant semer du seigle pour être fauché en vert fin mars et avril. Ce fourrage, cultivé dans un certain nombre de domaines en Limousin, ne l'est pas assez en Périgord.

Le seigle destiné à être consommé en vert se sème sur un simple déchaumage, effectué à la charrue ou à l'extirpateur. On a un double avantage à semer dru. En agissant ainsi, on a d'une part une plus grande récolte et de l'autre un fourrage à tiges plus fines, plus grêles, mieux recherché des animaux, et finalement un déchet moins grand. La quantité de semence à mettre est de 3 hectolitres à l'hectare.

Après le seigle vient le trèfle incarnat, que l'on sème également en ce moment, et sur un déchaumage. On doit semer les deux variétés, l'hâtif et le tardif. Le premier est bon à couper immédiatement après le seigle.

La graine se sème en bourre ou décortiquée. En bourre, on met de 48 à 50 kilog. à l'hectare; décortiquée, de 20 à 25 kilog.

La vesce continue la succession; elle peut être fauchée et consommée immédiatement après le trèfle incarnat. Elle se met aussi sur un déchaumage à raison de trois hectolitres à l'hectare. Il est bon de l'associer à une céréale, avoine, orge ou seigle, ce qui évite ainsi la pourriture d'une partie de la récolte.

Après la vesce vient le trèfle commun, qui donne abondante alimentation jusqu'à la nouvelle récolte de foin.

Nous ne saurions trop insister sur ce point à savoir que cette année, particulièrement, le cultivateur ne doit pas négliger le semis de ces diverses plantes fourragères. Il doit les semer en quantité, afin de se procurer une nourriture abondante qui lui permette de produire de bons animaux, des animaux rémunérateurs.

On n'a sans doute pas oublié à Agen miss Aïssa, dont la ménagerie était installée, il y a quelques mois, sur le gravier. On raconte qu'il y a trois jours, à Grenoble, la belle créole fit entrer dans la cage centrale, où elle réunit plusieurs animaux, deux lionceaux de l'Atlas arrivés le jour même à la ménagerie. L'un de ces animaux bondit sur la dompteuse et lui enfonça profondément ses griffes dans la gorge. Aïssa lutta cinq minutes corps à corps avec le lionceau et roula à terre avec lui. Le sang coulait sur les planches de la cage. La dompteuse a montré une extrême énergie. On fit ouvrir la cloison des loups et de l'ours, dont l'entrée fit diversion et permit de faire sortir Aïssa. Le lionceau machait un lambeau de chair et léchait le sang qui coulait sur les planches. Cette scène causa une émotion profonde parmi les assistants.

(Journal de Lot et Garonne)

Dernières Nouvelles

Le choléra a éclaté parmi les habitants de la Mecque.

Le conseil des ministres tenu ce matin, sous la présidence de M. Barthélemy Saint-Hilaire, s'est occupé des affaires courantes.

Le général Farre a déclaré que les opérations militaires en Tunisie ne pourraient pas reprendre avant quelques jours.

La France dit que le retard apporté dans les opérations en Tunisie a décidé le cabinet à ne convoquer les Chambres que le 28 octobre. Le cabinet voudrait ouvrir les Chambres avec une dépêche annonçant la fin des opérations militaires.

De son côté, la Liberté croit que la confection des Chambres aura lieu le 17 octobre.

L'Événement dit que M. Gambetta est rentré à Paris dans la soirée.

Une lettre du général Farre dit qu'il n'y a pas lieu d'accepter la proposition du Gaulois d'organiser les ambulances des établissements hospitaliers auxiliaires.

Le Peuple Français assure que le ministre de l'intérieur a l'intention de rétablir les commissaires de police cantonaux.

Bourse de Paris.

Cours du 29 septembre.

Rente 3 p. %	84.60
— 3 p. % amortissable	87.05
— 4 1/2 p. %	85.20
— 5 p. %	113.00

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 27 septembre 1881.

Les affaires deviennent plus actives à mesure qu'on approche de la liquidation; les nouvelles monétaires sont meilleures; une augmentation d'escompte des Banques ne paraît pas à redouter, et l'on espère que les acheteurs pourront trouver l'argent dont ils ont besoin à peu près aux mêmes conditions qu'à la précédente liquidation. Nos rentes sont en légère reprise, le 5 0/0 à 116.60, le 3 0/0 à 84.90, l'emprunt à 85.60, l'amortissable à 87.05.

La Banque de France n'a pas encore pu reprendre le cours de 6.400. Le marché est bon sur le Crédit Foncier, la Banque de Paris, le Lyonnais, la Banque d'escompte; au comptant, on demande la Banque Nationale à 690, le Crédit Foncier Luxembourgeois à 625; on s'attend à la continuation du mouvement de hausse qui vient de porter le foncier de la Marine de 610 à 625. La société Générale et le Mobilier Espagnol se sont rapprochés de leurs prix les plus élevés. On continue à pousser avec la même violence les cours de l'Union et de son groupe.

Les Chemins Français sont à peu près stationnaires. La tendance est à la hausse sur les Chemins Etrangers.

Le Suez a franchi après une légère hésitation le cours de 2.000 et s'est avancé à 2.025; le Gaz est ferme de 1.640 à 1.645; les 8 premiers mois de l'exercice ont produit 832 0/0 de plus qu'en 1880.

Le 5 0/0 Italien, qui avait peine à se maintenir à 90, a été porté brusquement à 91. Les valeurs Ottomanes et Egyptiennes restent lourdes.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 408^e livraison (24 septembre 1881). — Comment j'ai traversé l'Afrique, de l'Océan Atlantique à l'Océan Indien, par le major Serpa Pinto. — 1877-1878. — Texte et dessins inédits. — Treize dessins de E. Bayard, Yvan Pranshnikoff, A. de Bar et Th. Weber. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 460^e livraison (24 septembre 1881). — TEXTE : Les étapes de Madeleine, par M^{me} C. Colomb. — La fin du monde, par A. Bertalisse. — Une bonne réponse. — L'École militaire de Saint-Cyr, par Raoul de Rouvère. — Légende du parc de Salah-Bey, par A. Cherbonneau. — Henri Sainte-Claire Deville, par A. Lévy. Dessins : Tofani, F. Régamey. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Les Dragées digestives du Dr Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède de plus efficace, le plus agréable et le seul infaillible pour la guérison des mauvaises digestions et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr-Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, des souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses sueurs nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles.

— BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYCLET instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 15 1/2; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, honne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES. Dépôt à Cahors, Vinet droguiste.

Le plus grand succès du jour!

200,000 Lecteurs

L'IMPARTIAL FINANCIER

(6^e Année) ET POLITIQUE (6^e Année)

PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT CENTRAL DE PARIS

Société anonyme, Capital 4,000,000

8, Rue du Faubourg Montmartre 8, Paris

Paraît tous les Dimanches:

50 centimes PAR AN

Publie les cours de toutes les Valeurs SANS AUCUNE EXCEPTION

et les listes officielle de tous les tirages

EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

PENDANT DEUX MOIS SUR DEMANDE ADRESSÉE AU DIRECTEUR

ABONNEMENTS. Envoyez 60 c. en timbre-poste 8, Fg. Montmartre, Paris.

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS

DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

EXPOSITION DE 1878

MÉDAILLE D'OR



Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

FOURGEAUD et LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

On demande un apprenti à la Pharmacie centrale.

S'adresser à M. Escrouzailles, pharmacien à Cahors.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

<p>DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.</p> <p>SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.</p>	<h3>Pharmacie Centrale</h3> <p>de Cahors.</p>	<p>DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères</p> <p>SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres</p>
---	---	--

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

Eaux de Toilette, Toniques et Hygiéniques

1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 50,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 500 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

DRAGÉES DIGESTIVES

du D^r CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Gastrites Gastralgies Aigreurs Constipation Vomissements Pesanteurs Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Congoule, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18 Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE: 184 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 55,950,082 fr.

Arrérages payés aux Rentiers..... 169,898,374 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

M. Bénèch, à Cahors;

à Figeac, M. Puel; à Gourdon M. Lacambre; à Souillac, M. Planiol.

DÉCOUVERTE

30 MONTRE-OR Nouvelle cyl. 8 rubis par. 2 ans

Remontoirs Or p' homme ou dame, gar. 3 ans 50f.

Chronographes Or: 150' Arg. 50' Metal 60'

Envoies Tarifs complets de Montres, Pendules, Bijoux, Orfèvrerie

S'adr. à G. TRIBAUDEAU, fabricant récompensé à la dernière Exposition Universelle, rue Clos-St-Paul, 4, à Besançon (Doubs) ou à ses dépôts qui sont à:

PARIS Le DÉPOT GÉNÉRAL d'Horlogerie Suisse Française et Américaine, 84, Boulevard Sébastopol, 84;

MARSEILLE LA GRANDE MAISON Franco-Génévoise d'Horlogerie, Bijouterie et Orfèvrerie, 45, Rue Paradis, 45.

Demand. aux directeurs de ces Maisons leurs Catalogues spéciaux ou figurent Montres cyl. à 6f. Remontoirs à 8^{fr} et mise à l'heure mec. à 14f. Montres tout arg. 8 rubis 15' Remontoirs tout arg. hom. ou dame à 22^{fr} etc.

LA RÉPUBLIQUE

Compagnie anonyme d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.

Siège social: 28, rue Bergère, à Paris

CH. BARTHE, Directeur - Général

La Compagnie La République fait à ses assurés des avantages plus importants que les autres Sociétés.

Dès ses débuts, elle a pris l'initiative d'intéresser dans ses opérations les communes du Territoire Français en leur abandonnant une part sur ses recettes au profit de leurs Compagnies de Sapeurs-Pompiers, ce qui dégrève d'autant le budget de chaque Municipalité.

Elle leur alloue, en outre, une prime d'encouragement lorsque leurs Compagnies de Sapeurs-Pompiers ont contribué à l'extinction d'un incendie atteignant un risque assuré par la Société.

Pour les demandes d'Agence; Ecrire au Siège de la Compagnie 28, rue Bergère, Paris.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION Universelle de 1867

PREMIERS PRIX aux CONCOURS régionaux du Midi.

USINE a LOURDES Fondée en 1729

ADMINISTRATION PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

CHOCOLAT PAILLASSON

Le Propriétaire-Gérant, A. Laytou.

COMPAGNIE DES

ATELIERS ET CHANTIERS DU RHONE

Ancienne Maison CHEVALIER et GRENIER, Fondée en 1840

FOURNISSEUR DE L'ÉTAT

ET SPÉCIALEMENT DES MINISTÈRES DE LA GUERRE, DE LA MARINE ET DES TRAVAUX PUBLICS; DES GRANDES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER, DES COMPAGNIE DE NAVIGATION, etc., etc.

AYANT OBTENU

40 Médailles d'or et Diplômes d'honneur aux différentes Expositions, La Croix de la Légion d'honneur, les palmes d'Officier d'Académie et plusieurs décorations Étrangères.

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 2,500,000 FRANCS

Les commandes de l'ÉTAT, en cours d'exécution pour les Ministères de la Guerre, de la Marine et du Commerce s'élèvent à Trois Millions et celles pour les Compagnies de Navigation à 3,700,000 francs

ÉMISSION

De 8,333 Obligations hypothécaires

Remboursables à 300 francs en 50 années par 100 tirages semestriels.

RAPPORTANT 15 FRANCS PAR AN.

Payables à raison de 7 fr. 50 par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, à Paris et à Lyon.

PRIX D'ÉMISSION: 278 FRANCS

PAYABLES { 50 fr. en souscrivant) Le coupon de 7 f.
28 fr. à la répartition. 50 échéant le 1^{er} jan.
100 fr. le 15 novembre. (1882 sera recueu paie-
100 fr. le 31 décembre.)ment du dernier verse-
ment.

LES TITRES LIBÉRÉS A LA RÉPARTITION SERONT DÉLIVRÉS A 275 FRANCS.

Soit 268 fr. net coupon de Janvier déduit.

Les obligations présentent donc un revenu de plus de 5 0/0 sans compter la prime de remboursement

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Samedi 8 et Lundi 10 Octobre 1881

A PARIS à la Caisse Vivienne, 45 rue Vivienne.

A LYON, aux Ateliers et Chantiers du Rhône, 60, cours Perrache

En Province, chez les Banquiers et Agents de Change

Les formalités seront remplies pour faire admettre ces obligations à la cote officielle de Paris et de Lyon.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la

Ouate anti-rhumatismale du D^r Patisson.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez S^t-Sevez, pharmacien à Cahors, place nationale, rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fômes des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, housses, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, élanbics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis-canne gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.

On s'abonne dans toutes les succursales des Départements, UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres



PLUS de CHEVAUX COURONNES!!! Guérison prompte et sans trace des chutes, ecrouchures, piqûres, dardes, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Eviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.